

Les engagés pour le Canada au XVIII^e siècle (suite)

M. Gaucher, M. Delafosse et G. Debien

Volume 13, numéro 3, décembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301989ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301989ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gaucher, M., Delafosse, M. & Debien, G. (1959). Les engagés pour le Canada au XVIII^e siècle (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 13(3), 402–421.
<https://doi.org/10.7202/301989ar>

LES ENGAGÉS POUR LE CANADA AU XVIII^e SIÈCLE *

par

M. GAUCHER, M. DELAFOSSE et G. DEBIEN

(suite)

II - La Compagnie de l'île Saint-Jean

(1719-1724)

Avec ce qui nous reste des registres paroissiaux de l'île Saint-Jean on pourrait écrire une histoire précise et très vivante des débuts, vicissitudes et malheurs d'un essai de peuplement et d'exploitation d'une des îles du golfe Saint-Laurent, du lendemain du traité d'Utrecht à la deuxième guerre de Sept ans. Ce n'est pas notre but mais de grouper chronologiquement les départs d'engagés recrutés à La Rochelle par la Compagnie de l'île Saint-Jean de 1720 à 1724 et de placer à côté de leurs noms les renseignements qu'offrent sur leur destin les registres paroissiaux incomplets et pas toujours bien tenus par les divers religieux et prêtres qui furent chargés des îles.¹ J'y ajoute une liste des engagés que ces registres permettent d'identifier.

*

C'est dès la signature du traité d'Utrecht qu'on paraît s'être préoccupé en haut lieu de tenir le plus solidement possible les abords, au moins, de l'Acadie qu'on venait de céder aux Anglais. Il s'agissait de renforcer un point faible, d'avoir des postes pour

* Voir notre *Revue*, XIII: 247-261.

¹ Aux Archives de la France d'outre-mer sont conservés les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures et déclarations de disparition) pour les années 1721 à 1748, non sans lacunes. Nous les avons dépouillés. Les Archives de la ville de Saint-Malo ont d'autres registres de baptêmes de l'île Saint-Jean que nous n'avons pas vus.

surveiller l'entrée du golfe et surtout d'arc-bouter une poussée adverse qu'on savait prochaine et inéluctable.

Du Port-Saint-Louis du Cap-Breton, Decoüagne rend compte au ministre du résultat de ses recherches sur les ressources de l'île Saint-Jean. « *Du 10 décembre 1713*. Depuis ma lettre écrite à Votre Grandeur l'on a eu par des personnes du pays des mémoires très particuliers de l'isle Saint-Jean, située Nord-Ouest et Sud-Ouest dans le golfe Saint-Laurent. M. de Costebelle,² notre gouverneur, doit donner à M. de la Ronde³ capitaine de cette garnison et à moi un ordre pour en faire la découverte. Il y a apparence que ce ne sera pas sans effet, d'autant que cette île est très considérable par ses bons ports, sa pêche des morues et ses bons bois et qu'elle n'a jamais été bien connue.⁴ »

« Après l'île Royale, celle de Saint-Jean, qui en est fort proche est la plus grande de toutes celles qu'on trouve dans le golfe de Saint-Laurent, et elle a même sur celle-là cet avantage que toutes les terres y sont fertiles. Elle a 22 lieues de long et environ 50 de circuit, un port sûr et commode et elle était alors couverte de bois de toutes les meilleures espèces. Jusqu'au temps où on commença d'établir l'île Royale on n'avait fait aucune attention à celle de Saint-Jean; mais alors leur proximité fit croire que ces deux îles pouvaient être l'une à l'autre d'une grande utilité.⁵ »

« L'intérieur du pays est traversé de plusieurs rivières . . . La terre y est généralement rougeâtre, grasse et serrée. Elle paraît se condenser à 5 à 6 pieds au dessous de la surface de plus avant elle est pétrifiée en grès rouge qui se délite et durcit à mesure que le banc s'approfondit, au moins a-t-on lieu d'en juger de même par le profil de 25 à 30 pieds de hauteur de ses bords à la mer d'où il y a lieu de croire qu'à une certaine profondeur il se trouvera propre à la gresserie et peut-être même à la pierre de taille . . . »

² Philippe Pastour de.

³ Louis Denis de la Ronde, écuyer, enseigne de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine; lieutenant de roi pour l'île Saint-Jean en 1722.

⁴ Archives Nationales — Colonies C¹¹ C⁸ f^o 126.

⁵ Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France*, (3 vol., Paris, 1744), II: 401.

« Le climat y est à peu près le même qu'à La Rochelle. On ne s'y ressent en rien de la rigueur de celui de l'île Royale. On n'y connaît point les brumes et le ciel y est aussi constant au beau qu'il est chancelant à Louisbourg. ⁶ »

*

L'initiative de la colonisation paraît métropolitaine car on ne trouve que fort peu de noms acadiens avant 1722 dans les registres paroissiaux de l'île. Mais elle correspondait bien aux vues des autorités du Canada. Au reste de 1713 à 1719, c'est pour nous le silence sur ces avant-projets. La mort du roi, les premières réformes de la Régence, les débuts de la Compagnie d'Occident ont pris toute l'attention. Ce n'est qu'en août 1719 que se forme une Compagnie *pour le peuplement* de l'île, car s'il est question dès le commencement de « pêche sédentaire de morue », le but essentiel est « d'établir des habitants », des colons.

Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, était à la tête de l'entreprise. Dans son ombre le Régent n'aurait-il point opéré ? Et par des fils qui nous échappent l'affaire n'aurait-elle point été liée aux spéculations de Law ? Car c'était aussi une affaire, des capitaux qui cherchaient intérêt. Il s'agissait, dit assez obscurément le P. Charlevoix, « d'y employer des fonds plus aisés à trouver en ce temps-là qu'à conserver dans une valeur arbitraire qu'on y avait attachée ». ⁷ Le fils du comte de Saint-Pierre, le marquis de Crèvecœur, épousera en 1720 une des filles de Fargès, le fournisseur des armées durant la guerre de la Succession d'Espagne, illustre par « la science des vivres et fourrages » pour parler comme Saint-Simon. Fargès qui avait mis un million dans la Compagnie d'Occident, ⁸ dut prendre des parts dans la Compagnie de l'île Saint-Jean.

Par lettres patentes d'août 1719 ⁹ le roi concédait à perpétuité au comte de Saint-Pierre, les îles de Saint-Jean et de Miscou.

⁶ Voyage de Sieur Franquet, 1751. Archives Nationales — Colonies C¹¹ C⁹ f^o 165 v^o, ...

⁷ Charlevoix, *op. cit.* II: 401.

⁸ P. Harsin, « La création de la Compagnie d'Occident (1717) », *Revue d'histoire économique et sociale*, (1956), n^o 1: 21.

⁹ Enregistrées par le Conseil Supérieur de l'île Royale de Louisbourg le 28 août 1720. Paris, veuve Saugrain et Pierre Prault, s.d. in-4^o, 12 p. (Bibl. Nat. F. 21.236 (61) et F. 23.622 (94)).

Il retenait la justice, mais n'imposait pas d'autre charge que de porter foi et hommage à son château de Louisbourg. Donc un simple voile de tradition seigneuriale. Le comte avait la faculté de distribuer les terres contre une rente, le roi réservant les chênes pour la marine, le bois nécessaire au chauffage de la garnison, les mines, minières et tous lieux propres à établir des ouvrages de défense ou d'utilité publique. Il ne serait dû d'indemnité que dans le cas d'expropriation de maisons et de terrains clos.

En 1720, 100 personnes avec des animaux devaient être installées sur les nouvelles terres, et 50 ensuite chaque année jusqu'à l'entier aménagement de l'île. C'était la clause centrale. La Compagnie pouvait faire construire des moulins, et des églises de pierre dont le comte de Saint-Pierre aurait le patronage; même des navires avec le bois de l'île. L'introduction d'esclaves était permise.

Forte de cette concession la Compagnie publiait les conditions qu'elle allait accorder à ceux qui voudraient s'établir dans la colonie nouvelle. Elle invitait aussi les Canadiens à s'embarquer pour l'île sur le navire qu'elle allait envoyer à Québec. Elle conduirait sans frais dans l'île tous ceux qui se présenteraient, et leurs armes, et outils et bagages.¹⁰

Ce navire, le comte de Saint-Pierre supplia le comte de Toulouse grand Amiral, de le lui accorder, avec 4 canons de fer de 18 livres, 2 de six, et de douze. Il proposa qu'on lui prêtât pour un an le vaisseau le *Ludlon*, parce qu'il était le seul à Rochefort à n'avoir pas besoin d'un grand radoub. La Compagnie aurait ainsi le temps d'en acheter ou d'en construire un à elle. Le sieur de Gotteville, lieutenant des vaisseaux du roi,¹¹ commanderait le vaisseau prêté. De plus ce serait grandement favoriser la colonie que de permettre à cet officier qui était aussi capitaine d'une compagnie franche de la marine « de prendre dans les compagnies de Rochefort, 30 soldats de gré à gré avec les capitaines ».

¹⁰ « Conditions que la Compagnie de l'île Saint-Jean accordera à ceux qui voudront s'établir dans sa colonie... » publiées à la suite des *Lettres patentes* ci-dessus.

¹¹ Robert-David de Gotteville, sieur de Belisle, qui sera le premier gouverneur de l'île.

On les souhaitait « ni grands ni beaux hommes, mais bons ouvriers et bons laboureurs et ayant famille autant qu'il se pourra[it], tous de bonne volonté, ce qui servira[it] beaucoup à établir l'ordre et la discipline parmi les colons ». ¹²

Mais le comte de Toulouse qui annota la supplique de sa propre main aimait le positif et voulait du répondant. Il exigea des propositions d'achat pour le navire, et inscrivit en marge de la dernière demande : « Bon, pourvu que ce soit de gré à gré et en remplaçant en même temps de gens approuvés par l'inspecteur. Ils n'emporteront pas l'habillement qui restera pour ceux qui seront remis à la place. »

Le navire ne fut ni prêté ni vendu. Mais il semble bien que la Compagnie eût ces soldats.

*

Un convoi de futurs colons s'organisa aussitôt à La Rochelle et dès le mois de janvier 1720 des engagés sont inscrits chez les notaires.

Au reste dans ce convoi on peut distinguer deux équipes recrutées à des conditions et à des moments un peu différents, mais c'est toujours Fleury d'Eschambault le grand recruteur.

I

En un mois, du 31 janvier au 4 mars 1720, d'Eschambault lève d'abord quatorze hommes en Bretagne et dans la région rochelaise.

Le 31 janvier

[70] Gilles Le Roy, 25 ans, taillandier, né à Elvain ¹³ au diocèse de Vannes, fils de feu Julien Le Roy, maréchal et d'Anne Even, qui aura pendant trois ans 180 livres par an. Deschambault lui en donne 100 d'avance et 10 sous par jour pour sa nourriture depuis son départ de Nantes jusqu'à sa montée à bord. A l'île Saint-Jean il sera nourri à pain et à vin de France, et son retour lui sera payé (Desbarres, not. Registre, f° 98 v°).

¹² Archives Nationales — Colonies. C¹¹ C⁸ f° 127.

¹³ Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vannes (Morbihan).

Gilles Le Roy est un des engagés dont les registres paroissiaux de l'île Saint-Jean nous révèlent le mieux la destinée. Il se marie le 21 avril 1721, à 27 ans dit l'acte, à Françoise Pétorin, âgée de 25 ans, veuve de Pierre Richard, autre engagé de la Compagnie, elle-même engagée sans doute, fille de feu Jean Pétorin, maître cardeur à Antignac ?¹⁴ au diocèse de La Rochelle et de feu Gabrielle Faucher. On leur connaît au moins deux enfants : Robert Louis, baptisé le 3 mars 1722 et Marie-Anne, baptisée le 11 juin 1724. Au baptême de Robert-Louis, Gilles Le Roy est dit forgeron et engagé. Le 22 mai 1723, au baptême de Madeleine Humié il est présenté comme « maître forgeron engagé ». Il y avait cependant trois ans et quatre mois bientôt que son service était commencé. Au baptême de son second enfant, le 11 juin 1724, il est dit : « maître taillandier ». Il n'est plus engagé, et peut se faire donner du « maître ».

Le 18 février

- [71] Jean Laydet, 38 ans, scieur de long, de La Rochelle. (id. f^o 102 2^o).
- [72] Jean Micheau, scieur de long, id. (id.)
- [73] Pierre Gaigneur, 26 ans, laboureur, natif de Dampierre,¹⁵ pour 18 mois seulement, à 120 livres par an. 60 livres d'avance. (id.)
- [74] Jean Normandin, 30 ans, laboureur, du village de La Molte en la paroisse de Dampierre. Aux mêmes conditions (id.). Il mourra le 24 mai 1721, « garçon jardinier, âgé de 34 ans ».
- [75-76] Pierre et Michel Rouilly, frères, de 18 et 25 ans, laboureurs, de la paroisse de Notre-Dame de La Rochelle, pour 18 mois, à 120 livres par an. 60 d'avance. (id.). Michel Rouilly « engagé jardinier » assiste le 21 juillet 1721 au mariage de Blaise Salomon.
- [77] Pierre Cosset, 30 ans, tonnelier et matelot, du bourg de Bois en Aunis,¹⁶ pour 18 mois, à 21 livres par mois, payables par semaine : 126 livres d'avance. Il aura 10 sols par jour jusqu'à son départ, et une paire de souliers (id. f^o 108 2^o).

¹⁴ Non identifié.

¹⁵ Dampierre sur Boutonne, commune du canton de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

¹⁶ Commune du canton de Saint-Martin de Ré (Charente-Maritime).

Il assiste le 8 juillet 1721 au mariage de Nicolas Coindet.

Le 2 mars

- [78] Jean Rambault, 31 ans, scieur de long, natif de Cerizay en Poitou ¹⁷; pour 18 mois à 30 livres par mois; 180 d'avance, et 15 sols par jour jusqu'à l'embarquement (id.). Il assiste le 21 juillet 1721 au mariage de Blaise Salomon.
- [79] Vincent Le Hire, scieur de long, de l'évêché de Vannes, aux mêmes conditions. Fourni de « linceuls, matelas et couvertes » pour la traversée, et d'outils pour son travail. Signe (id.). Il sera témoin le 21 avril 1721 au mariage de Gilles Le Roy et le 21 juillet 1721 à celui de Blaise Salomon. Le paiement des frais de voyage de Gilles Le Roy « depuis son départ de Nantes », fait soupçonner que Deschambault a un agent de recrutement dans ce port, qui y organise comme un relais. Et deux contrats de mariage d'engagés passés dans sa maison même font entrevoir sous ses airs protecteurs comme il s'y prenait pour attirer et recruter des hommes.

3 mars 1720

- [80] « Sur le traité du mariage parlé à faire, quy au plaisir de Dieu s'accomplira entre Pierre Poittevin, menuisier, demeurant en cette ville, paroisse Notre-Dame, natif de Paris, fils de deffuncts Charles-Thomas Poittevin, soldat des gardes du roy et de Catherine Baucoyer, sa femme [81] d'une part, et François Souillet, demeurante en cette ville, même paroisse, native d'Antigny en Poitou, fille de deffuncts Mathurin Souillet, sergetier et de Jacqueline Herpin, conjoints, ses père et mère, d'autre part... sont vollontairement convenus de leur contrat de mariage en la forme suivante, proceddantz soulz l'agrément, attendu que l'un et l'autre n'ont point de parents, de Charles d'Eschambault Fleury, escuyer, demeurant en cette ville, qui a bien voulu honorer les proparlés de sa présence, de Magdelaine Souillet, sa sœur, d'Anthoine de la Serre, portefaix. Nicolas Ribaudau, cuiziniier, Louis Aujard, Anne Lezeau, Marie Vivien, Geneviève Benoit et du sieur Jacques Bedbédée, chirurgien demeurant en cette ville et encore de Jean Parion, leurs amis et autres à ce présent, convoqués et assemblés, ce sont les futurs conjoints promis prendre à femme et maris espoux, touttefois et quantes qu'ils s'en requerront, selon les

¹⁷ Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressine (Deux-Sèvres).

sollemnités de Notre Mère Sainte Eglise, seront communs en tous les biens meubles qu'ils ont de présent et en tous les autres de pareilles natures, acquets et conquets immeubles qu'ils feront et acquerront pendant... leur mariage » (Desbarres, not., f^o 109 2^o) — Poittevin signe.

Les propres de la future sont estimés à 50 livres.

Le 4 mars, toujours dans la maison d'Eschambault est signé le contrat de mariage de Pierre Benesteau [82], taillandier, né et demeurant à La Rochelle, paroisse Notre-Dame, fils de défunts Mathurin Benesteau, laboureur et de Marie Mathelin, d'une part, avec Marguerite Dallas [83] de la même paroisse, fille de défunts Antoine Dallas, farinier, et de Marie Pellestreau « qui quoique majeurs et maîtres de leurs droits, procèdent sous l'agrément de Charles d'Eschambault... qui a bien voulu honorer les proposés de sa présence ». Pierre Chavigneau, jardinier, et Jean Rodeau, cordonnier, cousins de Benesteau sont témoins. Benesteau et Marguerite Dallas apportent chacun pour 20 livres d'argent, meubles et hardes. (id. f^o 109 v^o).

Pierre Poittevin a 18 ans. Ainsi que sa fiancée, et Pierre Benesteau et Marguerite Dallas, il n'a plus ses parents. Sur ces jeunes gens, la prise d'Eschambault est facile.

Dans cette première levée on dénombre, 4 laboureurs ou jardiniers, 4 scieurs de long, 2 taillandiers, 1 menuisier, 1 tonnelier, et 2 femmes. C'est bien la composition d'une équipe de défricheurs. Ils sont au reste largement payés, puisque plusieurs ont 180 livres par an, que deux ont même 30 livres par mois, et que tous partent avec de belles avances. On veut des hommes, et vite et l'on est prêt à mettre le prix.

II

Le rôle qui est ouvert le 24 mars 1720 et qui est clos le 8 mai suivant comprend 94 noms. Il paraît reproduire l'ordre même où les recrues sont venues se présenter sous le jeu de la propagande. On voit ainsi les intentions de la compagnie, quelles sortes d'hommes elle recherchait. Le groupement a un certain sens géographique et social : double renseignement pour nous sur l'action des agents de recrutement.

Les premiers jours, à la fin de mars et au début d'avril 1720 ce sont des familles qui se font inscrire, des ménages de laboureurs, de scieurs de long, de maçons. On veut des ouvriers du bois, des défricheurs pour abattre des clairières dans la forêt

et y établir des foyers de peuplement. Ces familles viennent de La Rochelle et des paroisses voisines (Desbarres, not. liasse).

[84] Charles Allain, 24 ans, chasseur, de Montaigu en Bas-Poitou,¹⁸ à 100 livres par an, 50 d'avance.

L'acte d'engagement ne dit pas s'il est marié, et s'il s'embarque avec sa femme. Il était marié ou a dû se marier peu après son arrivée à l'île Saint-Jean à Renée Mercier, d'où une fille, Jeanne, née le 18 octobre 1722, baptisée le 25. Il est alors « habitant » et signe.

[85-86] Jean Bignon, 26 ans, teinturier, de Cognac, et Marie Petit, sa femme, à 200 livres pour tous les deux.

Ils ont un fils, Pierre, baptisé le 12 décembre 1721.

[87] Louis Seguin, 40 ans, plieur de cercles, de la paroisse Saint-Nicolas de La Rochelle; 20 livres par mois.

[88-89-90-91] Louis Verdault, 40 ans, laboureur, de La Rochelle et Catherine Faury, sa femme et leurs enfants: Jean, 15 ans et Pierre, 5 ans, 200 livres pour tous.

[92-93-94-95] François Cellier, 40 ans, laboureur, de La Rochelle, fils de feu Pierre et de feu Françoise Cadet, de la paroisse de Landrée, au diocèse de La Rochelle,¹⁹ et Anne Delaroché, sa femme, leur fils Jean âgé de 15 ans et Pierre Boisseau, 15 ans, fils d'un précédent mariage d'Anne Delaroché avec feu Pierre Boisseau, laboureur, de La Gorre près de La Rochelle.

Avec eux, ou à côté d'eux, est un autre fils d'Anne Delaroché Olivier Martin âgé d'une vingtaine d'années, issu du premier mariage d'Anne Delaroché avec Jean Martin, originaire du Poitou, mais qui résidait à La Rochelle, sur la paroisse Notre-Dame.

Tous les malheurs, s'abattirent sur cette famille et la détruisirent en quelques semaines. Anne Delaroché, meurt la première le 4 juillet 1721, à 53 ans. Cellier ne fait pas un long veuvage. Il se remarie le 14 juillet, dix jours après la mort de sa première femme, avec Marie Héraut, jeune fille de 18 ans, fille de feu Salomon Héraut, pêcheur de la

¹⁸ Chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Roche sur Yon (Vendée).

¹⁹ Landrais, commune du canton d'Aigrefeuille, arrondissement de Rochefort (Charente-Maritime).

paroisse de Saint-Nicolas de La Rochelle et de Marie Chauvière. Le lendemain, 15 juillet 1721, meurt à 15 ans, Pierre Boisseau, fils d'Anne Delaroche. A une date qu'on ne nous précise pas, mais en 1721, aussi, disparaît à 20 ans, Olivier Martin, l'autre enfant d'Anne Delaroche.

Tous ces actes disent d'abord Cellier « engagé de la Compagnie », ensuite « habitant de l'île Saint-Jean, à quatre lieues de ce port de la joie et de cette paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste ». Son acte de sépulture dressé le 16 septembre 1721, doit résumer un drame :

« François Selier, 45 ans, . . . a été trouvé mort dans sa maison d'un coup de fuzil sans savoir par qui n'y aiant alors aud. lieu que trois femmes, y compris sa propre femme. J'ay trouvé en arrivant à sa maison son corps enterré parce qu'il y avait déjà trois ou quatre jours qu'il était mort. J'ai béni sa fosse en présence de Nicolas Coindet et de Jean Chauvet — un des témoins de son mariage avec Marie Hérault — aussi habitant dudit lieu appelé la Côte Saint-Joseph ».

[96-97-98] Charles Humier, 37 ans, couvreur, de la paroisse Saint-Nicolas de La Rochelle, dit son acte d'engagement, mais originaire de la paroisse de Celles²⁰ au diocèse de Poitiers et fils de François Humier et de Jeanne Hédon.

Il part avec Renée Grenot sa femme et Marie Saupoys, leur alliée, âgée de 16 ans. 200 livres par an pour tous.

Charles Humier se remarie le 3 août 1722 avec Marie Juttarde, veuve de Pierre Chavigneau, fille de Jacques Hédon, maître tailleur et de Renée Grondal, de Venansault²¹ au diocèse de Luçon. Marie Juttarde est peut-être cousine de Charles Humier. Ils auront une fille, Madeleine, baptisée le 22 mai 1723.

[99] Pierre Dufour, 41 ans, matelassier, de La Rochelle à 100 livres par an.

[100-101] Jacques Garcin, 30 ans, scieur de long, de Celles en Poitou, avec Marie Saupoys sa fiancée. 150 livres par an. Signe.

Lors du baptême de Jacques-Louis, leur enfant, né le 6 août 1722 et baptisé le 29 août, Garcin est dit « habitant ».

²⁰ Chef-lieu de canton, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

²¹ Commune du canton de la Roche-sur-Yon (Vendée).

- [102-103-104-105] Pierre Gaillard, laboureur à bras, d'Esnandes en Aunis²² avec Louise Querouer, sa femme, et Julien Gaillard, âgée de 25 ans, et une petite fille de 10 mois. 150 livres par an.
- [106-107-108-109-110] Pierre Catineau, 49 ans, journalier, de La Rochelle, avec Marie Girardeau, sa femme et Marie et Françoise Catineau, leurs filles, ainsi que Suzanne La Gaignerie, leur alliée : 300 livres par an.
- [111] Anne Marsenac, 53 ans, veuve de Jean Daudouin, sage-femme et matrone, de Cognac, mais demeurant à La Rochelle : 100 livres par an.
- [112] Jean Poyan, 39 ans, laboureur, de La Rochelle, 100 livres par an.
- [113-114] René Barreau, 36 ans, laboureur, de Laleu, près La Rochelle, avec Marguerite Barreau, sa fille, âgée de 12 ans : 130 livres par an pour les deux.
Tout indique que René Barreau est veuf.
- [115-116-117] Jean Bernard, 39 ans, laboureur, de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle, avec Elisabeth Ninquée, sa femme et leur filles âgée de six mois : 150 livres par an.
- [118] Jean Bodin, 19 ans, laboureur, venu de la paroisse de Dinsard²³ près Barbezieux et logé en la maison du nommé Martin, laboureur, paroisse Saint-Nicolas, rue Saint-Claude, à La Rochelle : 100 livres par an.
Marié, sans doute en 1721, à Elisabeth Métaier [119] ; ils auront une fille Anne-Marie, baptisée le 22 septembre 1722, enterrée le 30 septembre 1722. Bodin est dit au baptême « habitant de cette paroisse du Port-la-Joie ».
- [120] Jean Bouyer, ou Boyer, 26 ans, maçon et tailleur de pierre, de Salles²⁴ en Aunis : 150 livres par an.
Il est témoin le 21 juillet 1721 au mariage de Blaise Salomon et le 4 août à celui de Jacques Fournat.
- [121-122] Vincent Denis, 36 ans, laboureur de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle, avec Anne Gaillard, sa femme ; 100 livres par an pour les deux.

²² Commune du canton de La Rochelle-Ouest.

²³ Non identifié.

²⁴ Salles-sur-mer, commune du canton de la Jarrie, arrondissement de La Rochelle (Charente-Maritime).

- [123-124-125] Pierre Boucher, 32 ans, journalier, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, avec Marie Mouga, sa femme et un fils de 4 ans : 150 livres par an.
- [126-127-128-129] Jacques Larousse, 25 ans, maçon et tailleur de pierre, de La Rochelle, avec Jeanne Chesneau, sa femme et leurs enfants, une fille de 7 ans et un garçon de 6 : 200 livres par an.
- [130] Jean Brisson, 26 ans, garçon de service et scieur de long, de La Rochelle : 150 livres par an.
- [131] Olivier Martin, 20 ans, cordonnier, de La Rochelle : 120 livres par an.
Mort à l'île Saint-Jean, en 1721. Voir nos [92-95].
- [132-133] Benoît Girardeau, 27 ans, tailleur de pierre, de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle, avec Marie Dubois, sa femme : 300 livres par an pour les deux. Lui signe.
Baptême de leur fils Didier le 5 avril 1722 ; de leur fille Olive-Françoise le 26 août 1723.
- [134-135] Jacques Girard, 27 ans, tailleur de pierre, de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle, avec Catherine Rouyée, sa femme : 300 livres par an pour les deux.
Remarié à Marie Sibot, d'où Elisabeth, née le 29 août 1723, baptisée le 4 octobre 1723 — L'acte de sépulture de Catherine Rouyée manque sur le registre de l'île Saint-Jean.
- [136-137] Pierre Chavigneau, 32 ans, jardinier, de Payaud ²⁵ en la paroisse de Nieul, avec Marie Juttarde, sa femme : 200 livres par an.
Le 5 juillet 1721, Chavigneau assistait à l'enterrement d'Anne delaporte, femme de Gilles Le Roy, et le 7 juillet au mariage de Jacques Chauvet. Il sera « trouvé mort sur la glace le 1^{er} janvier de la présente année [1722] lequel on ne pu pas tirer à terre parce que la glace ne valait rien, qui a paru aujourd'hui au bord de la côte du Port-de-la-Joie », inscrit le 28 juin 1722 le P. Michel Brulay, récollet, curé de l'île.
Ce même jour, 28 juin 1722, était enterré leur enfant, Pierre Chavigneau, âgé de 18 mois.
Marie Juttarde se remariera dès le 3 août à Charles Humier. Voir n° [96].

²⁵ Village de la commune de Nieul-sur-mer, canton de La Rochelle.

- [138] Aubin Ecuyer, 28 ans, portefaix, né à La Rochelle. 100 livres par an.
- [139] Pierre Richard, 28 ans, laboureur à bras, de la Croix-Chapeau : 100 livres par an.
Marié, sans doute à l'île Saint-Jean, à Françoise Pétorin. Il mourra pendant son service, avant le 21 avril 1721.
- [140-141] Mathurin Beneteau, 50 ans, laboureur à bras, de Cha-voiller ?²⁶ paroisse Notre-Dame, avec Pierre, son fils, apprenti forgeron, 18 ans. Le père aura 100 livres par an, le fils 75.
- [142] Pierre Loizeau, 18 ans, laboureur, de la Couarde en Ré ;²⁷ 75 livres par an. Signe.
- [143-144] Pierre Poittevin, 18 ans, menuisier, natif de Paris, avec Françoise Soulet, sa fiancée, âgée de 24 ans. Il signe. 200 livres par an pour tous les deux.
On a vu leur contrat de mariage à La Rochelle, le 3 mars 1720, dans la maison et sous l'aile de Charles d'Eschambault.
- [145] Marguerite Goullard, 23 ans veuve de Pierre Jouin, de Rochefort, comme servante domestique, à 100 livres par an.
Il n'est pas question dans l'engagement de Marguerite Goullard de ses fiançailles. En fait elle part avec Jean Fort, cordonnier, natif de Brion en Poitou et « l'un et l'autre près à s'embarquer pour passer à l'isle Saint-Jean », ils conviennent de vendre la moitié des biens de feu Jean Goullard, cordonnier au faubourg Notre-Dame de Rochefort et de feu Françoise Gillot, père et mère de l'engagée. Cette part de l'héritage est une moitié de la maison des Goullard dans la grand'rue du faubourg Notre-Dame. Marguerite Goullard est donc loin d'être une pauvre. Sa maison est vendue 450 livres au sieur Pierre Perthuis, marchand demeurant au même faubourg.
Perthuis versera le prix à Charles Deschambault, qui se charge de faire ratifier le contrat par Marguerite Goullard, aussitôt sa majorité. Elle est veuve, mais n'a que 23 ans. Deschambault est toujours aux tournants de la vie

²⁶ Peut-être Chauvigny (Vienne).

²⁷ Commune du canton d'Ars-en-Ré, arrondissement de La Rochelle.

de ses engagés. (Desbarres, registre, f^o 120, v^o, 22 mars 1720).

- [146] Louis Leclos, 18 ans, laboureur, de Saint-Médard en Aunis,²⁸ en présence de sa mère, Marie Goumard ; 60 livres par an.
- [147] René Barré, 20 ans, tonnelier, de Laleu ;²⁹ signe : 250 livres par an.
- [148] David Charron, 21 ans, tonnelier, de Nieul.³⁰ Signe. 252 livres par an.
- [149] Michel Bodin, 24 ans, laboureur, de Barbezieux³¹ : 100 livres par an.
Assiste le 23 avril 1721, à l'enterrement de Jean Daulet, autre engagé. A rapprocher de Jean Bodin [N^o 118], autre laboureur des environs de Barbezieux et peut-être son parent.
- [150] Vincent Sicart, 30 ans, laboureur, de Marennes. 150 livres par an.
- [151] Michel Constant, 18 ans, laboureur, de Saint-Martin l'Ars près de Sainte-Hermine³² : 100 livres par an.
- [152] Jean Lestreu, 19 ans, laboureur, du même lieu : 100 livres par an.
- [153] Charles Bertou, 23 ans, laboureur, de Pompierre-sur-Boutonne en Poitou. Signe. 12 livres par mois.
Assiste au mariage de Jean Madre, autre engagé, le 21 avril 1721.
- [154] Jean Devauzelle, 24 ans, laboureur, aussi de Dompierre. Même salaire. Signe.
- [155] Jacques Bonhomme, 18 ans, laboureur, du même lieu. 50 livres par an. Signe.
- [156] Jean Rivière, 19 ans, laboureur, de Mouchamps en Poitou,³³ à 100 livres par an.

²⁸ Commune du canton de la Jarrie, arrondissement de La Rochelle.

²⁹ Près La Rochelle.

³⁰ Nieul-sur-Mer, canton de La Rochelle.

³¹ Chef-lieu de canton de la Charente.

³² Vendée, commune du canton de Sainte-Hermine, arrondissement de Fontenay-le-Court.

³³ Commune du canton des Herbiers, arrondissement de La Roche-sur-Yon (Vendée).

- [157] Jacques Fournas, 22 ans, laboureur à bœufs, fils de feu Jacques, boulanger à l'Asnières-Giraud³⁴ au diocèse de La Rochelle et de feu Marie Biraud. 120 livres par an.
Il assiste le 21 juillet 1721, au mariage de Blaise Salomon, autre engagé. Et il se marie le 4 août 1721 avec Marie-Anne Hunault, âgée de 24 ans, fille de Jean Hunault, aubergiste à la Flotte en l'île de Ré et de feu Anne Huchet. L'acte de son mariage le dit « charpentier de la Compagnie ».
- [158] Didier Dubois, 22 ans, laboureur, fils de Nicolas, jardinier, de Benon,³⁵ au diocèse de La Rochelle et de Marie Preniau. 120 livres par an.
Le 21 juillet 1721 il assiste au mariage de Blaise Salomon. Il épouse le 27 juillet 1722, Jeanne Ablein, âgée de 17 ans, et qui signe, fille de François et de Jeanne Tisseau, de la paroisse de Saint-Jean de La Rochelle. L'acte le dit « jardinier au Port-la-Joie ».
- [159] Blaise Salomon, 21 ans, laboureur, de la ville de Poitiers. Epouse le 21 juillet 1721, Madeleine Brisson, âgée de 22 ans, fille de feu Gabriel Brisson, marchand de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, et de feu Anne Joubert.
Blaise Salomon, est d'après l'acte fils de feu Etienne Salomon, maître tailleur de pierre, de la paroisse de Burghel l'aîné(?),³⁶ au diocèse de Poitiers et de Louise Malichaise.

Le 31 mars 1720

- [160] Jacques Tein, 23 ans, boulanger, de la Motte-Saint-Héraye³⁷; à 216 livres par an.
- [161] Baptiste Sormain, 22 ans, boulanger, de Poitiers: 216 livres par an.
- [162] François Vincent, 30 ans, boulanger, de Vix près Marans³⁸ en Poitou; 216 livres par an.

³⁴ Asnières-la-Giraud, commune du canton de Saint-Jean d'Angély (Charente-Maritime).

³⁵ Commune du canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle (Charente-Maritime).

³⁶ Non identifié.

³⁷ Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

³⁸ Vix, commune du canton de Maillezais, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

[163] Guillaume Charruau, 25 ans, faiseur et plieur de cercles, de Fontenay-le-Comte,³⁹ en Poitou. Signe. 135 livres par an.

2 avril 1720

[164] Pierre Gaullier, farinier, de Poiré-sur-la Roche, en Poitou.⁴⁰ En face de ce nom : néant.

[165] Honoré Teisson, farinier, de Beaulieu-sous-la Roche, en Poitou.⁴¹ En face de ce nom : néant.

15 avril 1720

[166] Pierre Beaussan, 34 ans, jardinier et laboureur, de la paroisse de Sainte-Radegonde de Poitiers. 120 livres par an.

[167] Jean Lemaître, 23 ans, charpentier de gros œuvre, de Rennes. 200 livres par an.

18 avril 1720

[168] Jean Alletru, 19 ans, laboureur, de Saint-Martin près Thiré⁴² en Poitou : 100 livres par an.

19 avril 1720

[169] Jean Béquet, 22 ans, boulanger, de Dompierre en Aunis, 150 livres par an.

[170] Louis-Robert Boisson, 32 ans, de La Rochelle. 120 livres par an.

[171] Etienne Poirier, 17 ans, tonnelier et menuisier, de Muron.⁴³ Signe. 80 livres par an.

22 avril 1720

[172] Julien Blot, 21 ans, charpentier de gros œuvre, de la paroisse de Bouchon⁴⁴ en Anjou : 150 livres par an.

³⁹ Chef-lieu d'arrondissement de la Vendée.

⁴⁰ Aujourd'hui Poiré-sur-Vic.

⁴¹ Commune du canton de la Mothe-Achard, arrondissement des Sables (Vendée).

⁴² Non identifié. Thiré est une commune du canton de Sainte-Hermine (Vendée).

⁴³ Commune du canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort (Charente-Maritime).

⁴⁴ Non identifié (Bouche-Maine ?).

[173-174] Olivier Martin, de la paroisse de Notre-Dame de La Rochelle, avec Suzanne Brellouin, sa fiancée. Il aura 100 livres par an. Elle, 50.

C'est la deuxième fois que le nom d'Olivier Martin revient sur ce rôle. La première fois, le 24 mars, il paraissait partir seul, et avait obtenu 120 livres par an. Le 22 avril, il s'embarque avec sa fiancée, au même salaire. Cet acte d'engagement refait laisse supposer un nouvel accord, quelques nouvelles conventions orales dont nulle trace ne figure sur l'acte. Au reste ni le premier ni le second engagement ne nous apprend qu'Olivier Martin part aussi avec sa mère, Anne Delaporte, qui est remariée à François Cellier. Voir N° [92-95].

[175] Pierre Birot, 20 ans, faiseur de charbon, de Benon.⁴⁵ 120 livres par an.

Venu à l'île Saint-Jean avec sa femme, Marie Ervaud [175^{bis}] ou l'ayant épousée vers la fin de 1720, il a d'elle un enfant, ondoyé le 18 juin 1721. Birot meurt noyé « à deux lieues de l'île Saint-Jean » et est enterré le 22 novembre 1723.

23 avril 1720

[176] Pierre Got, 28 ans, jardinier, de la Ronde en Aunis; ⁴⁶ 120 livres par an.

1^{er} mai 1720

[177] Jean Chaume, 20 ans, tonnelier, natif de Chagnollet ⁴⁷ en Aunis: 120 livres par an.

Le rôle est clos le 2 mai, mais on y ajoute le 8 l'engagement de

[178-179] Jean Sureau, 35 ans, journalier, de Cou... en Poitou, avec Marguerite Dubreuil, sa femme. Ils auront 250 livres par an.

Le 6 décembre 1722, baptême d'Augustin, leur fils. Sureau est dit « habitant dans la rivière du Nord-Est ». Le 26 novembre, baptême d'une autre enfant, Marguerite, née le 16 août.

⁴⁵ Commune du canton de Courçon (Charente-Maritime).

⁴⁶ Tougon-la-Ronde, commune du canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle.

⁴⁷ Chagnollet, hameau de Dampierre-sur-Mer (Charente-Maritime).

Le gros des futurs colons est donné par La Rochelle (43 noms) et l'Aunis, et par le Bas-Poitou. Il semble aussi que plus la liste s'allonge, plus le recrutement va chercher loin des engagés. Au début dominant les laboureurs et les journaliers, mais ils restent nombreux jusqu'à la clôture du rôle.

Parmi les non paysans, les salaires plus élevés font distinguer facilement les ouvriers qu'on a recherchés et ceux qui se sont offerts. Bien qu'ils viennent de points fort éloignés les uns des autres — La Mothe-Saint-Heraye, Poitiers, Marennes — les quatre boulangers qui sont recrutés le même jour [160-61-62-63] et payés 216 et 150 livres par an, ne sont pas de simples émigrants. Ils suffit de comparer à leur salaire celui du portefaix et du jardinier d'à côté. Les recruteurs ont cherché des paysans et des ouvriers de certains métiers : jardiniers, charpentiers, maçons, scieurs de long, etc., de préférence prêts à partir avec leur famille. On compte 18 ménages ou groupes familiaux, beaucoup de ménages étant sans enfants, ou sans enfants avec eux, d'autres ayant 2 ou 3 enfants; des pères de famille veufs avec un de leurs enfants; une veuve s'engage en présence de sa mère. Ces groupes représentent 59 personnes; mais la liste nous cache parfois la parenté qui unissait des engagés qu'elle ne place pas les uns à la suite des autres. Ainsi pour Olivier Martin.

Il y a là 39 laboureurs ou membres de familles de laboureurs, 3 jardiniers, 10 journaliers, 5 tonneliers et plieurs de cercles, 3 scieurs de long, 3 menuisiers, 2 charpentiers de gros œuvre, 9 maçons, 4 boulangers, 3 couvreurs, 2 cordonniers, 2 fariniers, 2 teinturiers, un matelassier, un portefaix, une sage-femme et une servante. Trois hommes seulement sont de métier inconnu. Les registres paroissiaux de l'île Saint-Jean nous montrent que plusieurs des laboureurs étaient en réalité des jardiniers. Mais on ne les avait pas recrutés comme tels, sans doute pour les payer moins cher. Ces registres nous précisent aussi que les engagés inscrits comme étant de La Rochelle sont parfois originaires de lieux très éloignés, ce qui nous indique que parmi ces artisans plus d'un était récemment installé à La Rochelle, et que nous avons ici affaire à une population flottante. Remar-

quons en passant que les maçons et tailleurs de pierre ne viennent ni de la Marche ni du Limousin.

Deux engagés manqueront à l'appel au moment de l'embarquement: Pierre Gaullier et Honoré Teisson, le premier du Poiré-sur-la Roche en Bas-Poitou, l'autre de Beaulieu, tous les deux fariniers, se connaissant et arrivés en même temps à La Rochelle. Après entente avec Deschambault-Fleury, leur recruteur, ils préféreront partir pour Québec au service de Deschambault de la Gorgandière, frère de Fleury, qui cherche des hommes, des fariniers. Il leur offre les mêmes conditions que la Compagnie de l'île Saint-Jean. Du moins c'est ce que le papier nous dit. Mais qu'y avait-il à côté du contrat écrit ?

Le cas d'Olivier Martin qui le 22 avril part avec sa fiancée Suzanne Brellouin, pose la question de ces recrutements de fiancés que l'on retrouve aux débuts de toutes les entreprises de colonisation, en 1664 pour la Guyane, en 1664-1665 pour Madagascar. Ce ne sont pas des fiançailles pour rire. On a vu les contrats de mariage de Pierre Poitevin et de Mathurin Benesteau. Il y a bien promesse solennelle de mariage. On peut penser que c'était un moyen de permettre à des jeunes filles de partir sans le consentement de leurs parents, bien que ce consentement fût nécessaire aussi pour le mariage. La coutume des îles et celle du Canada obligeait les maîtres à libérer leurs engagées qui se mariaient. Il devait y avoir souvent de la mauvaise volonté de la part des maîtres. Des fiançailles, une expédition du contrat de mariage faisaient plier les mauvais colons. Le départ de fiancés est trop fréquent pour qu'il ne corresponde pas à quelques avantages précis.

Il y a un rapport direct entre les salaires et la profession et l'âge des engagés. Les laboureurs ont une centaine de livres par an. Les jeunes n'ont que 80, 75 et même 60 livres. Dans les cas de très bas salaires on paraît avoir affaire à des simples d'esprit que souvent leurs parents accompagnent chez le notaire. Ainsi de Louis Leclos, âgé de 18 ans, qui s'engage en présence de sa mère. Un laboureur à bœufs a 120 livres, mais est-ce parce qu'il est laboureur à bœufs ? Les scieurs de long, les plieurs de cercles, les tailleurs de pierre et les maçons ont 150 livres et davan-

tage; un charpentier 150, un autre 200, les tonneliers 250. Les trois boulangers qui obtiennent 216 livres se sont fait donner, en plus d'un principal de 200 livres, quelque pourboire de 16 livres pour se munir d'un hamac, matelas et couverture pour la traversée. Il se savent désirés.

Une servante reçoit 100 livres, une fille de 12 ans, 30 livres, les ménages de 150 à 200 livres, qu'il y ait ou non un enfant en bas âge. Quand un des enfants peut travailler on va une fois à 300 livres.

(à suivre)